



Paris, le jeudi 12 mars 2015

Compte rendu de la CAP des ATTACHÉS

La CAP du corps des Attachés s'est réunie ce jour sous la présidence de Mme Michèle DESJARDINS

Le SNICAC était représenté par :

- Valérie CARIOU-PILATE 05 67 22 90 12
- Gilles RAYMOND 04 42 33 76 75
- Florian LINKE 05 96 55 63 05
- Pierre COURBARIEN 01 58 09 48 98

Mutations

Postes à recouvrement :

AVE	Service	Lieu	Emploi	Recouvrement	Candidat Retenu
101200	SG/SDP/ MSIRH	Farman	Chargé de projet	IEEAC / TSEEAC	Plus de candidat attaché

Avancement

Dans le corps des attachés

Nous avons rappelé nos critères pour l'intégration dans le corps des attachés à savoir :

- Avoir la possibilité de faire carrière dans le corps des attachés ;
- Etre assistant de classe exceptionnelle ;
- Avoir tenté un concours ou une sélection professionnelle donnant l'accès au corps des attachés ;
- Etre sur un emploi en recouvrement A/B ;
- Faire une mobilité fonctionnelle au moment de la nomination dans le corps des attachés.

Parallèlement nous avons interpellé l'administration concernant la promotion au choix vers le corps des attachés des agents en fonction dans les territoires ultramarins. En effet, nous souhaitons que ces agents, méritants, bénéficient au même titre que les agents de métropole d'une réelle possibilité de promotion sans se voir imposer une mobilité vers la métropole qui est souvent réhhibitoire. L'administration nous a rejoints sur cette position, sous deux conditions :

- un poste vacant doit exister car les agents promus devront faire une mobilité fonctionnelle ;
- cette mobilité ne devra pas se faire sur un poste ouvrant droit à un emploi fonctionnel.



Sont nommés dans le corps :

- **Marie-Josée TOUZEAU-FOURNIER**
- **Dulce BONTEMS**

Félicitations aux lauréates

Dans le grade de principal

Nous avons rappelé nos critères préalables à savoir :

- Pas deux nominations au choix dans le corps ;
- Avoir passé au moins une fois le principalat.

Est nommée dans le grade : **Jacqueline PEDRON**

Félicitations à elle.

Merci de votre confiance.

Prochaine CAP de mutations le 18 juin 2015.

